



**Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2002/1
29 mai 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquantième réunion plénière

(Paris, 10-12 juin 2002)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION DE MAI 2002
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La Commission économique pour l'Europe a tenu sa session annuelle de 2002 à Genève, du 7 au 10 mai. Dans la présente note, le secrétariat donne un aperçu des principaux résultats de la session qui se rapportent à la Conférence des statisticiens européens et à son programme de travail, en insistant sur les conséquences qui en découlent et la suite à leur donner.

Plusieurs questions qui présentent un intérêt pour la Conférence ont été débattues au cours de la session. Les principaux points de fond inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants:

- a) Les conséquences à tirer du Séminaire de printemps de 2002 pour l'action de la CEE;
- b) Aspects économiques de la sécurité en Europe;
- c) Le Groupe directeur de la CEE: conclusions et recommandations sur le fonctionnement des organes subsidiaires principaux et le programme de travail;
- d) Renforcement de la CEE;
- e) Rapport intérimaire sur le programme d'assistance technique de la CEE;
- f) Préparation et suivi des conférences mondiales.

L'orientation stratégique et les priorités des travaux de la Conférence sont largement en accord avec les décisions prises et recommandations formulées par la CEE à sa session annuelle. La Conférence doit toutefois assurer un large suivi des résultats de la session. Un projet de décision de la Conférence faisant suite aux conclusions la concernant formulées à l'issue de la session de la Commission figure au paragraphe 28.

I. Introduction

1. La session annuelle est la réunion la plus importante de la CEE. À cette occasion, les représentants de ses pays membres se rencontrent pour déterminer les priorités, les orientations stratégiques et l'utilisation des ressources de la CEE, ainsi que pour aiguiller les activités de ses organes subsidiaires principaux, notamment la Conférence des statisticiens européens. La session de 2002 a revêtu une importance particulière car elle devait offrir l'occasion de poursuivre le débat approfondi sur les nouvelles orientations stratégiques de la CEE qui avait été entamé en 2000.

II. Questions examinées à la session de la Commission qui se rapportent à la Conférence des statisticiens européens

Les conséquences à tirer du Séminaire de printemps de 2002 pour l'action de la CEE

2. Il est d'usage que la Commission organise un séminaire d'une journée juste avant sa session annuelle. Cette année, le Séminaire, qui a eu lieu le 6 mai, portait sur «Les défis du marché du travail dans la région de la CEE». Le premier jour de sa session (le 7 mai), la Commission a étudié les conséquences à tirer du Séminaire dans la perspective de son action. L'examen de ce point a fait l'objet de deux tables rondes, l'une sur «L'investissement étranger direct, la restructuration industrielle et les marchés du travail», et l'autre sur «Le vieillissement de la population, les changements sociodémographiques et les réactions des marchés du travail».

3. Dans ses conclusions, le Président de la Commission a souligné un certain nombre de points, et notamment les suivants:

- Le développement économique et social durable de la région, dont le marché du travail est un facteur extrêmement important, devait être abordé dans une perspective globale;
- L'examen des politiques à mettre en œuvre devait pouvoir s'appuyer sur des analyses en profondeur à l'échelle mondiale et régionale; la CEE disposait des moyens statistiques et analytiques pour matérialiser, en coopération avec la Commission européenne et des organisations internationales comme l'OCDE et l'OIT, l'approche technique et intersectorielle requise à cette fin;
- Il apparaissait par ailleurs nécessaire de faire place aux problèmes que pose le vieillissement dans la région de la CEE et d'observer les progrès accomplis à cet égard, en tant que suite à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et à la Conférence ministérielle régionale sur le vieillissement.

4. M^{me} Brigita Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE, a déclaré que le débat d'orientation de haut niveau avait été, à son avis, très fructueux et encourageant pour l'élaboration des futures orientations stratégiques de la CEE. Elle a mis en lumière un certain nombre de conséquences à tirer du débat pour l'action future de la CEE:

- Compte tenu de ce que font d'autres organisations, la CEE peut se spécialiser dans l'aide à apporter pour faciliter l'accès à une activité rémunérée des personnes

appartenant à des groupes sociaux vulnérables: jeunes, travailleurs âgés et femmes, par exemple;

- Étant donné que la mobilité géographique est considérée comme un facteur favorisant l'accès à l'emploi, le sous-programme de la CEE relatif aux établissements humains pourrait intensifier les travaux de nature à faciliter la mobilité des travailleurs qu'il consacre au logement social et aux politiques du logement;
- La CEE, en tant que commission régionale, a un rôle à jouer dans la recherche de solutions aux problèmes que pose le vieillissement. Elle devrait inscrire à son programme de travail les incidences économiques et sociales du vieillissement;
- Les migrations constituent elles aussi une question importante et la CEE pourrait, dans le cadre des ressources limitées dont elle dispose, se ménager un créneau très étroit dans ce domaine.

Aspects économiques de la sécurité en Europe

5. Le débat sur ce thème a porté essentiellement sur la contribution de la CEE à la création des conditions économiques nécessaires à l'instauration d'une sécurité durable et sur la dimension sectorielle, et il a fait l'objet de deux tables rondes, l'une consacrée à une approche intégrée de la sécurité et du développement et l'autre aux dimensions sectorielles de la sécurité. Cette dernière a bénéficié des contributions des présidents/vice-présidents des organes subsidiaires principaux de la CEE qui participaient à la session. Le débat a fait apparaître que tous les organes subsidiaires principaux consacraient une part plus ou moins grande de leurs travaux à la question de la sécurité, mais que les domaines d'activité de la CEE les plus directement concernés étaient le transport, l'énergie, l'environnement, la facilitation du commerce et les établissements humains.

6. La Commission a estimé que, même si elle n'était pas un organisme de sécurité, elle pouvait faire œuvre utile dans ce domaine grâce au travail qu'elle accomplissait dans divers secteurs. Elle devrait toutefois veiller à ce que ses activités ne fassent pas double emploi avec celles d'autres organisations et institutions régionales et internationales et aller de l'avant dans les domaines où son expertise était reconnue. Elle devait poursuivre les travaux sur les aspects économiques de la sécurité et continuer de coopérer avec l'OSCE en veillant à assurer la coordination et la complémentarité de l'action des deux organisations. Elle a par ailleurs jugé important que le secteur privé participe aux activités futures.

7. Les présidents des organes subsidiaires principaux ont été invités à procéder à un examen attentif des programmes de travail de ces organes concernant la sécurité et la sûreté. Cet examen servirait de base à une analyse intersectorielle des problèmes et des risques éventuels en matière de sécurité qui relèvent de l'action de la CEE. La Secrétaire exécutive a été encouragée à continuer de suivre de près cet aspect des activités de la Commission.

Le Groupe directeur de la CEE: conclusions et recommandations sur le fonctionnement des organes subsidiaires principaux et le programme de travail

8. Pendant la session de la Commission, le Groupe directeur de la CEE s'est réuni, le 9 mai, pour une consultation informelle. Il se composait des membres du Bureau de la Commission ainsi que des présidents des organes subsidiaires principaux et des cadres supérieurs de la CEE. Le 10 mai, le Président de la Commission a informé cette dernière des résultats de la réunion tenue par le Groupe directeur. Celui-ci a réaffirmé qu'il lui incombait d'améliorer la cohérence globale de l'action de la CEE et la communication entre ses différents services. À cette fin, il a notamment recommandé:

- Que les réunions mensuelles d'information des missions permanentes organisées par la Secrétaire exécutive se poursuivent;
- Que les organes subsidiaires principaux et les divisions concernées informent les États membres de leurs travaux une fois par an, éventuellement pendant la session annuelle;
- Qu'aux fins d'une meilleure coopération entre le Groupe d'experts du programme de travail (composé de représentants des missions permanentes chargés de suivre régulièrement les travaux de la Commission) et le Bureau de la CEE, le Président du Groupe d'experts continue d'assister aux réunions du Bureau, et que des réunions conjointes du Bureau et du Groupe d'experts soient éventuellement organisées selon les besoins;
- Que le thème de la session annuelle de la Commission fasse l'objet de consultations entre le bureau de la CEE, le Groupe d'experts du programme de travail, les organes subsidiaires principaux et le secrétariat;
- Que l'on prenne en compte, pour le choix de ce thème, les intérêts de tous les États membres, la nécessité pour la CEE de contribuer aux manifestations organisées à l'échelle mondiale et le caractère intersectoriel et multidisciplinaire de la CEE;
- Que la préparation de la session annuelle de la Commission soit accélérée de façon que le choix du thème puisse intervenir lors de la réunion spéciale informelle de juin.

9. Au cours de la discussion qu'il a consacrée à l'assistance technique, le Groupe directeur a également souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes facilitant la participation aux réunions et activités de la Commission des représentants de pays en transition. Le débat a également porté sur le recours aux conseillers régionaux et sur les activités opérationnelles. Ces dernières, a-t-on fait observer, devraient être mieux ciblées et coordonnées, davantage axées sur la demande et plus transparentes.

10. La Commission a réaffirmé le rôle qui revenait au Groupe directeur, s'agissant de contribuer à la cohérence globale de l'action de la CEE et de renforcer la communication entre ses différents services.

11. Au cours de la session, la Commission a également procédé à l'examen du rapport du Groupe d'experts du programme de travail. Les États membres ont, pour leur part, fait les propositions suivantes:

- Le Groupe directeur pourrait jouer un rôle plus important et sa réunion pourrait faire partie intégrante de la session annuelle;
- Chacun des organes subsidiaires principaux devrait à l'avenir établir, pour la session annuelle de la Commission, un bref document donnant un aperçu de ses réalisations, ainsi que des problèmes et difficultés qu'il rencontre. Il devrait également y apporter des informations sur sa structure et sur celle de ses propres organes subsidiaires, ainsi que sur la participation des États membres. Il devrait aussi, le cas échéant, exposer le statut des principaux accords et conventions de la CEE et indiquer le nombre de ratifications et d'adhésions;
- Le rapport du Groupe d'experts du programme de travail devrait être approuvé par la Commission;
- La coordination et l'évaluation de l'assistance technique au sein du secrétariat devraient être renforcées.

12. La Commission a approuvé le rapport du Groupe d'experts du programme de travail et les recommandations qui y figurent, étant entendu que celles-ci pourraient faire l'objet de futures consultations ouvertes à tous entre les États membres, le Bureau et le secrétariat.

Renforcement de la CEE en tant qu'organisation

13. La Commission disposait, pour l'examen de ce point, d'un document de séance intitulé «Renforcement de l'Organisation: Auto-évaluation du secrétariat de la CEE». Dans son introduction, la Secrétaire exécutive a rappelé que le Secrétaire général avait lancé une initiative visant à poursuivre le processus de renforcement de l'Organisation à la lumière des principes et priorités énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il était notamment prévu, dans le cadre de cette initiative, de faire le point sur le programme de travail du secrétariat et, dans un premier temps, il avait été demandé à tous les départements de l'ONU de procéder à une auto-évaluation.

14. Afin d'associer aussitôt que possible les États membres de la CEE à ce processus, la Secrétaire exécutive leur a présenté, pour information et observations, les propositions contenues dans le document d'auto-évaluation, en soulignant qu'il importait d'éviter les doubles emplois avec d'autres organisations et de progresser sur la base de l'expérience acquise. Elle proposait en particulier que la CEE inclue dans son programme de travail la dimension sociale de la croissance et fasse une place accrue à la concertation et au soutien à l'élaboration des politiques. Elle a également insisté sur le fait que la Commission n'était pas censée se prononcer sur l'ensemble des réformes proposées au cours de la session et qu'elle devait entamer le premier d'une série de débats sur le renforcement de l'Organisation.

15. La Commission s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée de débattre des propositions figurant dans le document de séance. Les premières réactions des délégations étaient très diverses. La Commission a estimé qu'il convenait de poursuivre le débat sur certaines

questions importantes, par exemple l'opportunité de faire une plus large place à la concertation dans le programme de travail de la Commission et d'y inclure la dimension sociale et les questions de sécurité, la réforme de la structure intergouvernementale de la CEE, le renforcement du rôle de la session annuelle et du Bureau, ou encore l'orientation qu'il était proposé de donner à l'assistance technique et aux activités opérationnelles.

16. Les délégations ont fait, au titre de ce point, des observations importantes dont quelques-unes sont présentées ci-après:

- Pendant la session, la Commission devrait, a-t-on suggéré, adopter des recommandations explicites concernant la poursuite des négociations intergouvernementales sur l'ensemble des réformes, y compris les modalités et le calendrier à appliquer. Le Groupe d'experts du programme de travail pourrait, par exemple, être autorisé à procéder à un examen préliminaire des propositions formulées, ses conclusions et recommandations étant ultérieurement étudiées lors d'une réunion spéciale informelle de la Commission;
- Le Plan d'action que la Commission a adopté dans le cadre de sa réforme de 1997 demeurait, pour l'Organisation, la référence de base et, conformément à ce plan, la CEE devait concentrer ses efforts sur les domaines d'activité dans lesquels elle possédait des compétences spécialisées reconnues et disposait d'atouts particuliers. (La statistique a été qualifiée, dans ce contexte, de domaine d'activité stratégique qu'il lui fallait renforcer encore davantage.)
- La CEE devrait continuer à assurer diverses fonctions: échange de vues sur des questions d'actualité concernant le développement de la région, élaboration de normes et de règles, collecte de données statistiques et analyse économique, fourniture d'une assistance technique;
- La CEE devrait s'employer plus activement à apporter des éléments régionaux de solution aux problèmes mondiaux et à améliorer son image dans les milieux politiques et le monde des affaires, ce qui supposait qu'elle revoie ses priorités et adopte des méthodes de travail axées sur l'obtention de résultats concrets;
- Il fallait aussi se mettre d'accord sur la conception stratégique du rôle et des tâches de la Commission et la doter d'un plan d'action à moyen terme (en se réservant la possibilité de l'actualiser à chaque session annuelle);
- Les mesures visant à modifier de quelque façon que ce soit les mécanismes subsidiaires et la répartition des moyens et des ressources entre les différentes entités du secrétariat devraient se fonder sur les résultats d'une analyse détaillée, à la fois sectorielle et fonctionnelle, des activités de la CEE;
- La Commission devrait poursuivre son action normative et mieux assurer et surveiller l'application des normes et des règles ainsi élaborées;
- Le programme de travail devrait être soigneusement délimité;

- Les activités devraient répondre aux besoins et aux intérêts de tous les pays membres et des sous-régions;
- Les changements introduits devraient tenir compte des mandats des autres organismes du système des Nations Unies et des institutions et organisations régionales européennes, de façon à éviter les doubles emplois et une mauvaise utilisation des ressources et à garantir une bonne coordination;
- Les mesures prises devraient l'être en réponse à une demande, après consultation des pays membres, du Bureau, du Groupe directeur, du Groupe d'experts du programme de travail et des organismes subsidiaires principaux, et avec leur entière participation;
- Aucune nouvelle activité ne devrait être entreprise, sans que d'autres aient préalablement été supprimées;
- Les modalités et le calendrier du processus devraient être fixés lors des prochaines réunions spéciales de la Commission, après avoir été examinés par le Groupe d'experts du programme de travail, le Bureau et les organes subsidiaires principaux.

17. La Secrétaire exécutive a remercié la Commission de son soutien au renforcement de la CEE dans le contexte de la réforme d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

Les conclusions qu'elle tirait du débat étaient les suivantes:

- L'auto-évaluation de la CEE contribuait au processus de réforme de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, engagé à l'initiative du Secrétaire général, qui favorisera le dialogue intergouvernemental à tous les niveaux, et représentait donc une participation active de la Commission à ce processus dont il y avait lieu de se féliciter;
- La Commission ne devait pas se contenter d'exploiter ses succès passés; elle devait être capable de relever de nouveaux défis en mettant à profit les atouts dont elle disposait et en coopérant davantage avec les autres;
- Les effets de la réforme sur la structure intergouvernementale ne se feront sentir qu'à long terme;
- Le secrétariat devrait dialoguer davantage avec les États membres et viser à plus de transparence;
- Les États membres devraient être associés à la définition des priorités et à l'élaboration du programme et budget afin que le programme de travail de la CEE réponde aux intérêts de ses États membres;
- La réforme prochaine du Conseil économique et social aura vraisemblablement des répercussions pour toutes les commissions régionales.

18. La Secrétaire exécutive a invité les États membres à lui communiquer par écrit leurs observations concernant ces propositions d'ici à la mi-juin. Il était prévu de poursuivre la discussion sur ce point lors d'une réunion spéciale informelle de la Commission en juin 2002.

19. Le Président a souligné en conclusion la nécessité d'associer activement les États membres, par l'intermédiaire du Groupe directeur, des organes subsidiaires principaux, du Bureau de la Commission et du Groupe d'experts du programme de travail, à l'ensemble des débats qui seront consacrés à l'avenir au programme de réforme proposé.

20. Il était entendu, pour la Commission, que les États membres engageraient le plus rapidement possible, avec le Groupe d'experts du programme de travail, des consultations sur la question qui seraient ouvertes à tous.

Rapport intérimaire sur le programme d'assistance technique de la CEE

21. La Commission, soulignant l'importance qu'elle accordait au programme d'assistance technique et aux activités opérationnelles de la CEE, a estimé que de nouvelles améliorations s'imposaient pour en accroître l'efficacité. Les activités devaient être mieux ciblées et mieux coordonnées, de façon à produire des résultats concrets aux niveaux national et sous-régional et à avoir en conséquence un impact réel sur le développement des pays bénéficiaires. Une plus grande transparence et un complément d'information permettant de mieux comprendre l'ensemble du processus allant de leur conception, de leur financement et de leur exécution à leur suivi et leur évaluation apparaissaient également nécessaires.

22. Les délégations ont insisté sur les points suivants:

- L'assistance technique de la CEE devrait être adaptée aux besoins et nécessités véritables des États membres, viser à répondre concrètement à la demande, ne pas porter préjudice aux activités fondamentales de la CEE et porter sur des domaines où la compétence de cette dernière est avérée;
- L'assistance technique devrait bénéficier plus particulièrement aux pays en transition qui ne sont pas encore très performants sur le plan économique ou social, manquent de ressources et ne disposent que d'un soutien limité de la part des donateurs;
- Étant donné les ressources budgétaires limitées que la CEE peut consacrer à ces activités, des efforts devraient être faits pour inciter la communauté des donateurs à verser des contributions extrabudgétaires et pour diversifier, avec le concours de secteurs de la société civile, de fondations et du monde des affaires, les sources et modalités de financement de l'assistance technique;
- La Commission devrait continuer à coopérer avec l'Union européenne, l'OCDE et l'OMC en vue d'établir ou de soutenir des programmes conjoints de coopération technique et de rechercher les moyens de les financer;
- La définition de priorités correspondant à la demande des États membres et une plus grande souplesse dans l'utilisation des ressources passeraient par un renforcement de la coordination horizontale;

- Dans le cadre des activités d'assistance technique de la CEE, il importait de rechercher les moyens d'aider les experts de pays à économie de transition de revenu faible et intermédiaire à participer à un certain nombre d'activités, notamment au sein des organes subsidiaires principaux et dans des domaines connexes;
- Il apparaissait que, dans ce domaine, une plus grande transparence et une meilleure justification de l'emploi des fonds s'imposaient. Les États membres devaient disposer de renseignements régulièrement mis à jour sur les demandes émanant de pays ou groupes de pays et sur les propositions de projet, ainsi que d'une liste des projets achevés, en cours et prévus, avec les priorités correspondantes, et enfin d'une analyse du rapport coût/efficacité des projets pour les utilisateurs finals.

23. Les décisions suivantes ont été adoptées:

- Il a été convenu que le document établi par le Groupe d'experts du programme de travail (E/ECE/1393) servirait de base pour la poursuite du dialogue entre le Groupe d'experts et le secrétariat sur les questions relatives au soutien technique;
- Une réunion spéciale informelle sera organisée en 2002 pour examiner plus avant le programme d'assistance technique et les activités opérationnelles de la CEE.

Préparation et suivi des conférences mondiales

Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

24. Le représentant de l'Espagne a informé la Commission des résultats de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid (Espagne) du 8 au 12 avril 2002. Deux documents particulièrement importants avaient été adoptés à l'issue de la réunion: le Plan d'action international de Madrid et une Déclaration politique.

25. La Commission a également été informée de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, qui se tiendra à Berlin du 11 au 13 septembre 2002. La Conférence adoptera une stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international d'action – 2002, qui, sur la base de ce plan, mettra l'accent sur la vision régionale des problèmes posés par l'évolution démographique et des mesures qui peuvent être prises pour y faire face.

Sommet mondial sur la société de l'information

26. L'Ambassadrice de Roumanie a informé la Commission des préparatifs de la Conférence régionale européenne, qui se tiendra du 7 au 9 novembre 2002 à Bucarest. Cette conférence, qui sera axée sur les spécificités régionales tout en les replaçant dans le contexte mondial, devrait être l'occasion pour toutes les parties intéressées (gouvernements, milieux universitaires, monde des affaires et société civile) d'entamer un dialogue, de confronter leurs réussites et de faire le point sur l'évolution récente de la société de l'information dans les différents pays. Elle permettra également d'aborder des questions d'intérêt commun, de faire le bilan des réalisations et des problèmes à l'échelle régionale et de se mettre d'accord sur un certain nombre d'initiatives

régionales et de possibilités futures de coopération et de partenariat pour concevoir une vision de la société de l'information.

27. La Conférence devrait déboucher sur une vision commune de la société de l'information en Europe et de la voie à suivre pour la concrétiser et, éventuellement, sur un plan d'action à cette fin. Les thèmes traités seront les suivants: société de la connaissance; gouvernance en ligne; infrastructure et cadre institutionnel; échanges et commerce électronique; développement durable; enfin, qualité de la vie dans la société de l'information.

III. Projet de décision de la Conférence

28. La Conférence considérera sans doute que ses méthodes de travail et ses modalités de fonctionnement cadrent déjà en grande partie avec celles recommandées lors du débat qui a eu lieu à la session de la Commission. Elle souhaitera donc peut-être:

- Remercier Eurostat de faciliter la participation des représentants des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que des pays de la CEI, aux réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens et à certaines autres réunions prioritaires inscrites au programme de travail de la Conférence, en permettant aux représentants des services de statistique de ces pays d'utiliser les fonds de la Commission européenne pour financer leur participation à ces réunions;
- Constaté que la Division de statistique de la CEE est étroitement associée aux activités opérationnelles en faveur des pays en transition par le biais du programme de conseillers régionaux et grâce à sa participation au projet financé par le PNUD qui a pour but de renforcer les moyens statistiques pour la notification des données sociales, et décider que la Division de statistique devrait étudier les moyens d'accroître son assistance technique dans le domaine de la statistique aux pays en transition de la région de la CEE par l'intermédiaire de son conseiller régional en statistique et en tirant parti du programme ordinaire de réunions de la Conférence ainsi que de son budget ordinaire actuel et de ses ressources extrabudgétaires;
- Décider que le Bureau de la Conférence, la Conférence proprement dite et le secrétariat de la Division de statistique devraient continuer à s'employer activement à contribuer au renforcement de la CEE en tant qu'organisation;
- Demander au Bureau de la Conférence de déterminer, en s'inspirant des propositions faites par le secrétariat et le Bureau, les nouveaux domaines dans lesquels la Conférence pourrait contribuer davantage aux activités statistiques intersectorielles de la CEE, ainsi que les modalités qui seraient les plus efficaces, les plus souples et les plus rentables pour résoudre les problèmes intersectoriels;
- Demander au Bureau de continuer de procéder à un examen annuel de la coopération intersectorielle dans le domaine de la statistique déjà en cours à la CEE et de rendre compte des résultats de cet examen aux réunions plénières annuelles de la Conférence;

- Demander au Bureau de continuer d'envisager les contributions que la Conférence des statisticiens européens pourrait apporter à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et aux travaux d'orientation statistique que la CEE pourrait entreprendre à l'avenir ainsi que les moyens d'en incorporer certains aspects dans le programme de travail de la Conférence.
